

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

XV—No. 97.

VENDREDI 3 JUIN 1904

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA REDACTION

Salle de lecture, Assemblée Égale

## LE COURRIER DE SOREL

La Gazette de Berthier sont imprimés et publiés par CHENEVERT & OIE,

à la Cité de Sorel, lesquels sont les seuls éditeurs et propriétaires.

BUREAUX ET ATELIERS : No 40, RUE PRINCE BATTISSE DE J. A. CHENEVERT, PRÈS DU BUREAU DE POSTE.

ABONNEMENT : 1 fois par semaine..... \$1.00 par an

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout semestre commencé se paie en entier.

ANNONCES : Première insertion.....10 cts la ligne insertion subséquente..... 5 cts Avis de Naissances, Mariages et Décès, 25 cts chaque. Tous avis spéciaux..... 10 cts la ligne Annonces à long terme traitées de gré à gré. J. A. CHENEVERT, GÉRANT.

## Cartes d'Affaires.

### J. B. T. Lafrenière,

NOTAIRE, Agent d'Assurance maritime, contre le feu et sur la vie. Bureau :—Bâtisse de la Banque d'Hochebaga. Coin des rues George et Roi. Sorel, P. Q. 1er mai 1903.—a

### C. J. C. WURTELE

AVOCAT Bureau de la Seigneurie de Sorel, 40 Rue du Roi, Sorel. C. J. C. Wurtele, B. C. L. 22 mars 1902.—a

### A. P. VANASSE,

—AVOCAT—RUE GEORGE SOREL, Voisin de la Banque d'Hochebaga. Suit les diverses cours du district. Attention toutes spéciales aux rentrées de fonds. Sorel, 29 mars 1902.—la.

### LACOMBE & ROCHER

AVOCATS 1008 RUE NOTRE-DAME, Bell Tél. Main 1946. MONTREAL. Succursales à Berthier et à l'Assomption. Montréal, 1er sept. 1901.—a

### L. Z. GAUTHIER

Architecte et Évaluateur, Bâtisse Banque d'Épargne, Chambre No. 7 180 Rue St-Jacques, MONTREAL. 16 avril 1902.—a Téléphone (Main) 1566.

### Mrs TRESTLER & GLOBENSKY

DENTISTES No. 2 Rue St-Denis, (Coin Craig) MONTREAL. Vis-à-vis le Carré Viger. 21 juin 1901.—a

### J. B. Pauzé & Cie.

PRINTRES-DÉCORATEURS D'Enseignes et de Maisons 10 Rue St-André, —MONTREAL 23 avril 1902.—a

### Dr Albert Lassalle,

DES HOPITAUX DE PARIS, Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge, 100 Rue St-Denis, —MONTREAL Juin 1903.—a

## Rhumatisme Dououreux

Ce mal est dû à l'acide dans le sang et ne peut être guéri que par l'intermédiaire du sang.

Le rhumatisme est causé par l'acide dans le sang. C'est une vérité médicale que chaque victime de ce mal ne devrait pas oublier. Les limonades et les applications externes ne peuvent guérir ce qui est enraciné dans le sang. La maladie doit être guérie par le sang.

C'est la raison pour laquelle le rhumatisme cède presque comme par enchantement aux Pilules Roses du Dr Williams. Le sang nouveau se rend maître du poison douloureux, chasse l'acide, cause de la douleur, calme les nerfs, assouplit les muscles et chasse le rhumatisme. M. Robert Morrison, un des citoyens les plus estimés de Guelph Ont., donne une preuve éclatante des déclarations faites ci-dessus. Il dit :—«Ma maladie se manifesta graduellement et fut classée sous la rubrique de rhumatisme musculaire; le mal était surtout au cou et aux épaules. Je puis difficilement vous dire ce que j'endurais. Je fus alité pendant quinze mois. Un grand nombre d'amis me visitèrent durant ce temps, et je ne crois pas exagérer en disant que la plupart d'entre eux avaient bien peu d'espoir de me voir revenir à la santé. J'essayai beaucoup de remèdes sans bénéfice durable. J'essayai alors les Pilules Roses du Dr Williams et je suis heureux de dire que, grâce à ces pilules, et aux soins infatigables de ma femme, je suis encore sur pieds. Mon cou est encore quelque peu raide, mais la douleur est disparue. J'ai maintenant 79 ans, et je sens que je dois beaucoup aux Pilules Roses du Dr Williams».

Ces pilules ont guéri des milliers de cas très graves de neuralgie, rhumatisme, sciaticque, lumbago, mal de dos et elles peuvent faire la même chose pour vous. Vendues chez tous les marchands de remèdes ou envoyées par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 en écrivant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

## La porte du presbytère

Petite porte close, Où se balance au vent Une liane rose Qui s'accroche à l'auvent !  
Porte de bois rustique Au cintre surbaissé, Dont le marteau gothique N'a plus qu'un son cassé ;

Je t'aime et te salue, Voisine du saint lieu, Par qui toute âme élue Communique avec Dieu !

Le sage qui demeure Dans cette humble maison S'y compose chaque heure De paix et d'oraison.

Pour mieux songer au terme Des terrestres efforts, Solitaire, il te ferme Sur les bruits du dehors.

Que la fortune passe, Cherchant où s'adresser, Modeste porte basse, Tu la laisses passer

Mais si quelque misère, Vient, lasse de souffrir, Tu ne résistes guère Au besoin de l'ouvrir.

A celui qui te pousse, Sur les pieux degrés, Une voix grave et douce Dit aussitôt : «Entrez !»

Béni soit, porte aimée, Ce bienfaisant accueil. Ta bonne renommée Se répand loin du seuil.

Petite et accourable, Il n'existe à mes yeux De porte préférable Que la porte des cieux. J. AUTRAN, de l'Académie française.

## Le cor du Général

M. Bruscar du Loup, général de cavalerie en retraite, sanglé dans sa redingote, qui gardait une raideur militaire, sa rosette de commandeur, pareille à un gros œillet, à la boutonnière, pénétra dans le vieux jardin paisible entre les arbres duquel se détachait, en lettres d'or, ce simple mot : «Bains.»

La dame du comptoir le vit venir. Elle ressemblait à une énorme chatte accroupie; ses yeux étaient encore beaux, mais son visage était en ruine. Elle trônait entre les vitrines contenant : à droite, des savons roses; à gauche, des petits sacs d'amidon. Elle cria :

—Iphigénie ! Une servante joufflue s'élança. Elle offrait cette particularité qu'une de ses joues rouges, tendues à éclater, était beaucoup plus grosse que l'autre, ce qui lui rétrécissait l'œil. —Le bain du général ! dit Mme Flize.

Mais au lieu de lui répondre, Iphigénie sombra dans un sous-sol. Elle avait une peur horrible du vieillard, depuis qu'un jour, jurant et sacrant contre le bain trop chaud, il était apparu dans l'encadrement de sa cabine brusquement ouverte, sec comme un copeau. Elle appela d'une voix étranglée le garçon, Barbansol, ex-marchi au train des équipages, qui charmait les loisirs de sa vie civile en opérant comme pédicure.

Il se précipita : les tuyaux d'eau ronflèrent en orgue dans la pièce du fond, la pièce d'honneur, où la baignoire avait un air de majesté, où un vieux fauteuil râpait de ses quatre roulettes un tapis à fleurs, tandis que sur la fenêtre, contre le store vert, un pot de géranium exhalait son âme odorante, un peu âpre. —Salut, mon général, déclara Barbansol en levant à hauteur du front sa main mouillée.

—B'jour ! dit M. Bruscar. Il déposa sur la tablette sa montre, et ses boutons de manchette, qu'il défit méthodiquement. Son chapeau de paille, accroché à la patère, bien à plat, sa canne placée dans le coin de gauche, tous ses gestes, raides et nets, attestaient, malgré leur lenteur forcée, la force de l'habitude et la méfiance des vieillards. Barbansol, cependant, s'attardait, tâtant le bain, disposant le fauteuil.

—Mon général n'a besoin de rien ? —Rien ! dit laconiquement M. Bruscar.

—Toujours du linge chaud au coup de sonnette ? —Sonnette, répéta le général avec une brusque concision.

Il avait retiré sa jaquette, son gilet, et, assis dans le fauteuil, attendait, pour retirer ses bottes en forme de boîte à violon, que Barbansol fût sorti. Mais le pédicure ne sortait pas et contemplait les bottes. Son regard insidieux, tenace, respectueux et ironique, plein d'envie et de regret, avait quelque chose d'indécible. —Qu'est-ce que tu attends ? gronda le général.

Barbansol soupira : —Ça doit bien vous gêner. M. Bruscar ricana :

—Eh bien, après ? Ce n'est pas à ton pied

—Une si p-tite opération de rien, trois secondes à peine ! Je suis sûr que par ces temps d'orage vous avez encore plus mal. Ah ! là ! là ! Et le matin, quand on se couche ! Oyoye !

Son visage exprima la compassion la plus vive. Le général ricana rageusement :

—J'en ai vu d'autres. Il retira sa chemise. Une cicatrice lui balafrait l'épaule.

—Solférino ; un coup de sabre lancé au galop. J'ai abattu l'Autrichien d'un coup de revolver. Il n'a pas trahi, ce clamping-là !

—Fichtre ! dit Barbansol. Le général enlevait sa flanelle. On vit un trou dans le poil gris de sa poitrine.

—Mexico ! La balle est entrée avec la moitié de ma croix. Ça été dur à extraire. Je ne m'amuse pas ! —Bigre ! dit Barbansol. Et ce petit ravin ?

Il désigna, sans oser l'effleurer, une entaille ronde sur le poignet du général. —Plateau d'Avron ! Un grand uhlan noir à moustache de balai de

(Suite sur la 2e page.)

## BANQUE MOLSON

Incorporée par acte du Parlement 1855.

BUREAU PRINCIPAL, — MONTREAL

Capital autorisé.....\$5,000,000

Capital payé..... 3,000,000

Réserve..... 2,850,000

Dépôts reçus et intérêts accordés.

Traites vendues et collectées sur toutes les principales villes du

CANADA ET ETATS-UNIS

ARGENT

FRANÇAIS, ANGLAIS, AMÉRICAIN

ACHETÉ ET VENDU.

Succursale à Sorel, Rue du Roi.

Communications par téléphone.

J. FERD. MOREAULT,

Gérant.

Sorel, Juin 1903.

## Marché de Sorel.

PRODUITS DE LA FERME.

Beurre frais, la lb.....\$0 24 à 35

Œufs frais, la douzaine..... 25 30

VIANDES

Bœuf, la lb..... 9 10

Porc frais, la lb..... 10 11

Lard salé..... 9 10

Mouton, le quartier..... 70 80

VOLAILLES ET GIBIERS.

Poules, le couple..... 80 90

Pigeon, le couple..... 20 25

Poulets..... 60 75

GRAINS.

Blé, le minot..... 1 00 1 25

Blé d'inde le minot..... 60 70

Avoine, le minot..... 33 35

Sarasin, le minot..... 50 55

Orge, le minot..... 50 55

Goudrioles..... 45 50

Patates le minot..... 50 60

Pois..... 1.40 1.60

DIVERS

Miel coudé, la lb..... 08 10

Miel en gâteau, la lb..... 10 12

Sucre d'ér, la lb..... 10 12

Sirup d'érable le gallon. 1 00 1 25

Graisse, la lb..... 13 15

Tabac en feuille, la lb..... 15 25

Paille, le 100 bottes..... 1 75 2 00

Foin, le 100 bottes..... 6 50 7 00

Peau de bœuf, la lb..... 5 6

Peau de mouton, jedane..... 15 20

Peaux de veau..... 7 9

En fait de cartes, papiers, et autres fournitures pour impressions de luxe, nous avons au Courrier de Sorel, ce qu'il y a de plus nouveau, venant des Etats-Unis, de France et d'Allemagne. Demandez nos échantillons.

Pour des impressions de luxe, sur carton, papier, en cre de couleurs, ou bronzées, donnez vos ordres au Courrier de Sorel. Nous avons ce qu'il y a de plus nouveau en fait de caractères et de fournitures. PRIX MODÉRÉS.

## LE PETIT LIVRE D'OR

Du Cultivateur et du Colon

Traitant les maladies du CHEVAL, de la VACHE, du MOUTON, du PORC, des VOLAILLES et du CHIEN.

Prix, 50 cts. Nous n'acceptons pas d'estampilles. S'adresser à La Pharmacie Vétérinaire de Dr Grigaut STE-ADELE, Co. TERREBONNE, 12 Novembre, 1903.—6m

## UN REMÈDE PURMENT VÉGÉTAL CONTRE LES CORS

Le Putnam's Painless Corn Extractor est un composé entièrement végétal, ne brûle pas et ne laisse pas de traces douloureuses. Insistez pour avoir le Putnam, il guérit en une nuit.

## DEPOT CENTRAL DU CAFE

AVEC CHICORÉE OU SANS CHICORÉE

DE CHASE & SANBORN

Une livre de café Maracaiho, avec Chicorée, frais moulu, 25cts.

1 livre de café Java et Mocha, special blend, frais moulu, 40cts.

1 boîte café, 1 livre, seal brand, 45cts.

Essayez une livre de ces cafés, et vous n'en prendrez jamais d'autres.

## Vin de Messe Misa

Romagosa Y Ventosa

Je possède une copie de l'analyse du chimiste des arts et manufactures de France à Montréal, M. A. BERTHIER.

Aussi un certificat des évêques recommandant sa pureté.

PRIX SPÉCIAL POUR LE OLERGÉ.

Agent pour l'American Tobacco Co.

Ses cigarettes, ses tabacs noirs et jaunes en paquets, ses tabacs coupés en paquets sont les meilleurs.

1000 Gallons de Vins Canadiens les plus beaux, les plus purs, les meilleurs du marché..... 60cts, 80cts, et \$1.00 le Gallon.

Beau Sherry seo Pedro Domecq \$3.00 le gallon. Vins de Oporto, tous les grades.

Champagnes Pommery & Greno grandes et petites bouteilles.

Champagnes Gratien, grandes et petites bouteilles.

Tout les poissons saisis, frais, en boîtes, pour le carême.

Fromages de toute sortes, à l'épicerie de

F. N. Chagnon Rue du Roi.—Sorel. 25 février 1904.—a

## Arrête les BRONCHES et le RHUMES.

Les tablettes laxatives de Quinine de Broma guérissent les Rhumes en un jour. Pas de guérison, pas de paye. Prix 25 cts.

18 octobre 1901.—a

## Dr A. F. FLEURY DE SOREL

Traite toutes les maladies en général, mais spécialement des Chancre et Cancres.



## LIGNE DE NAVIGATION

ENTRE PIERREVILLE ET MONTREAL.

## SS. "FLORIDA" —SAISON 1904—

Le SS. "Florida" voyagera entre Pierreville et Montréal comme suit :

## DEPART DE PIERREVILLE

Les dimanches à 8.30 a. m., et les mercredis de chaque semaine à 3 hrs p. m., arrêtant à ST-FRANÇOIS DU LAC, PIERREVILLE MILLS, STE-ANNE DE SOREL, SOREL, arrivant à MONTREAL, Shed No 3, CANAL LACHINE, les dimanches et mercredis soir à 10 hrs p. m.

## DEPART DE MONTREAL.

Les mardis et vendredis de chaque semaine à 12.00 p. m., arrêtant à SOREL, STE-ANNE DE SOREL, PIERREVILLE MILLS, ST-FRANÇOIS DU LAC et arrivant à PIERREVILLE le même soir à 10 hrs p. m.

Arrêt à Sorel, le dimanche, de 2.30 à 3.30 hrs p. m.

Le port de PIERREVILLE MILLS comprend les paroisses de NOTRE DAME DE PIERREVILLE et de la BAIE-DU-FEBVRE.

Le port de ST-FRANÇOIS-DU-LAC comprend les paroisses de ST-PIE-DE-GUIRE et ST-BONAVENTURE D'UPTON.

Le port de PIERREVILLE comprend les paroisses de ST-ELPHIEGE, ST-THOMAS DE PIERREVILLE, ST-ZEPHIRIN DE COURVAL et ST-JOACHIM DE COURVAL.

Pour tous autres renseignements concernant les taux de passage, fret, etc., etc., s'adresser à bord au CAPT. YERREAU ou à J. A. BEAUCHAMIN, commis.

JACOB LAPERRIERE, Agent, Pierreville.

P. DESMARAIS, Agent, Pierreville Mills.

F. PELLETIER, Agent, St-François-du-Lac.

E. DESMARAIS, Agent, 97 Rue St-Jacques, Montréal.

J. A. THIBAUDEAU, Agent à Sorel.

par ordre, A. A. MONDOU, gerant, Pierreville, Que.

N. B.—Connections à Sorel avec la Cie Richelleu & Ontario pour Québec, Trois-Rivières, tous les ports sur la Rivière Chamouly et le Nord du St-Laurent.

Atterrage : Montréal, Shed No 3, Canal ; Sorel, Quai de la Cie du Richelleu.

Téléphone St-Laurent. Montréal : Bell Téléphone No 2641. 25 mars 1904.—8 S

## Barge "Préfontaine"

ENTRE MONTREAL, CHAMPLAIN ET QUEBEC.

Départ de Sorel pour Montréal, le dimanche après-midi, à 1 heure, et le mercredi, durant l'avant-midi.

Départ de Sorel pour Québec, le lundi soir et le jeudi soir, vers 10 hrs.

Fret reçu et délivré tous les jours au hangar par

L. ST-HILAIRE, Agent à Sorel. 21 avril 1904.—a

## J. Geo. Lamarche

DENTISTE, RUE GEORGE, SOREL.

Bureau précédemment occupé par M. le Dr Nolin, Près de la Banque d'Hochebaga, dans le bloc Vanasse. 18 décembre 1903.—a

## Duhamel & Richard,

NOTAIRES, COMMISSAIRES C. S.

Agents d'assurance sur la vie et contre le feu.

Bureaux à St-Ours et à St-Roch. Aussi à St-Victoire, le mercredi, 27 Nov. 1903.—a

La législature de Québec a été prorogée hier soir, à 8 heures.

A l'Assemblée Législative, vendredi de la semaine dernière, M. Jules Allard, M. P. P., pour Yamaska, a remplacé avec dignité, l'orateur de cette chambre durant toute la séance de l'après-midi.

Chemin de fer de la Rive-Sud.

A la séance de l'Assemblée Législative, mardi dernier, lors de la discussion sur la subvention aux chemins de fer, M. Lemay a attiré l'attention du gouvernement sur le fait qu'il n'y a rien dans les résolutions soumises pour le chemin de fer de la Rive-Sud.

M. Allard, député d'Yamaska, dit qu'il veut être franc en cette circonstance comme en toute autre, et déclare qu'il n'est pas du tout surpris de constater que les résolutions ne contiennent aucune aide pour le chemin de fer de la Rive-Sud. Il a lu le rapport de la commission de colonisation, et constaté que la seule demande produite venait de la compagnie du chemin de fer de la Rive-Sud (South Shore Railway Co). Cette compagnie a, dès le 4 janvier 1902, par acte sous seing privé, ratifié par acte authentique reçu devant Dunton, notaire, le 11 juin 1902, vendu et cédé à la Cie Québec Southern Ry., sa ligne de chemin de fer avec tous ses droits, privilèges, etc.

C'est cette compagnie qui a le triste courage maintenant de venir demander à la législature de la province de Québec, une aide pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer qui ne lui appartient plus.

Le chemin de fer de la Rive-Sud est actuellement sous séquestre. Il est à espérer que d'ici à quelques mois, les différentes compagnies ou personnes qui se disputent la possession de ce chemin de fer, auront fait place à une compagnie sérieuse, en état de terminer cette entreprise tant désirée et si nécessaire.

Alors, dit M. Allard, si j'ai encore l'honneur d'occuper un siège en cette chambre, et si cette compagnie a besoin de l'aide de la province de Québec, elle trouvera en moi le même dévouement et le même zèle que j'ai déployés en 1900, en faisant voter \$89,000.00 pour les ponts d'Yamaska et de St-François.

M. Leblanc reproche au député d'Yamaska d'être contre la compagnie du chemin de fer de la Rive-Sud, et fait un grand discours pour démontrer que la construction d'un chemin de fer sur la rive sud du St Laurent, serait d'un grand avantage pour la classe agricole.

M. Allard, dans une réplique vigoureuse, démontre à la chambre que le député de Laval a parlé de choses qu'il ne connaît pas, et qu'il aurait mieux fait de ne rien dire.

Comment le député de Laval peut-il être pris au sérieux, quand en 1900, il a voté contre le subside de \$89,000.00 en faveur des ponts d'Yamaska et de St-François?

M. Leblanc rage et évoque tous les principes possibles et impossibles, et pour empêcher des scènes disgracieuses, l'orateur lâche les guides à M. Leblanc, qui continue sa harangue.

M. Allard déclare en pleine chambre que M. Leblanc ne connaît pas du tout ce dont il parle, et que ses paroles n'ont pas de bon sens, et il le lui prouve.

L'attitude prise par M. Allard, député d'Yamaska, sera approuvée par toute la population de la Rive-Sud, car le gouvernement ne peut pas raisonnablement donner des subsides à l'ancienne Cie du South-Shore, qui n'a jamais rien fait pour mettre ce chemin en bon ordre et qui n'a pu tenir la ligne ouverte une partie de l'hiver dernier, au grand détriment des gens d'affaires et du public en général.

Quand le chemin passera entre les mains d'une Cie solvable, qui pourra faire circuler les trains l'hiver comme l'été, et pousser les travaux jusqu'à Lévis, alors ça sera le temps pour le gouvernement de lui voter des subsides, et M. Allard sera là encore, nous l'espérons, pour prendre l'intérêt des électeurs de

son comté comme il l'a toujours fait, comme ceux des électeurs des autres comtés où passe ce chemin de fer.

On demande un inspecteur de viandes.

L'hiver dernier, étant certain que nous étions l'interprète des contribuables de notre cité, nous demandions à nos édiles de nommer un inspecteur des viandes qui sont offertes en vente sur notre marché ou dans les étaux privés.

Nous donnions pour raisons, que l'hygiène et la santé publique l'exigeaient, et que plusieurs fois il avait été mis en vente sur notre marché de la viande d'animaux malades. La semaine dernière encore, le chef de police David Roberge a été appelé à l'abattoir, où il a eu à confisquer une bête superbe, qui venait d'être abattue.

L'animal confisqué souffrait d'un abcès interne et d'une phlyctène très prononcée. Vendue au détail, sa chair aurait pu empoisonner nombre de personnes.

L'abattoir que nous avons à Sorel est un établissement modèle et aujourd'hui, toute notre population se plaint à reconnaître l'avantage considérable qui résulte de l'opération de cet établissement.

Dernièrement le conseil, afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation des clauses du règlement des abattoirs, et afin d'en assurer l'opération efficace et absolue, a fait adopter par la législature provinciale des amendements à la charte de la cité, où on avait inséré une clause se rapportant spécialement aux abattoirs.

Mais pour retirer tous les avantages possibles de cet établissement, et afin de sauvegarder la santé publique, la nomination d'un inspecteur de viandes s'impose sous le plus bref délai, et cet employé devait aussi avoir instruction de faire l'inspection non seulement des animaux amenés aux abattoirs pour y être abattus, mais aussi de toutes viandes et denrées étalées et mises en vente soit dans le marché Richelieu, soit dans les échoppes privées.

Nous espérons que le conseil voudra bien s'occuper immédiatement de cette question importante, car il y va du bien être et de la santé publiques.

Mort d'un Sénateur Américain !!

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. DeGonzague, le zélé missionnaire de la tribu des Abénakis, de même que ces derniers, sont dans le deuil à l'occasion de la mort du sénateur américain Quay, décédé dimanche dernier, à Beaver, Pennsylvanie.

L'hon. M. Quay, quoique protestant, portait un grand intérêt à la tribu catholique des Abénakis de St-François, et il a beaucoup contribué par ses dons généreux à la reconstruction de l'église, du presbytère et du couvent, qui font aujourd'hui l'ornement de la mission des Abénakis à Pierreville.

Matthew Stanley Quay, Républicain, de Beaver, Pa., naquit à Dillsburg, comté de York, le 30 septembre 1833; fut préparé pour le Collège à Beaver et dans les Académies d'Indiana; gradua au Collège de Jefferson en 1850; fut admis au barreau en 1854; fut élu prothonotaire du Comté de Beaver en 1856, et réélu en 1859; fut Lieutenant dans "Tenth Pennsylvania Reserves"; fut colonel du régiment 134 des Volontaires de Pennsylvanie; fut lieutenant-colonel et secrétaire du Gouverneur de Pennsylvanie; fut major et chef de transportation et de télégraphes; fut secrétaire militaire du Gouverneur de Pennsylvanie, 1861-1865; fut membre de la législature 1865-1867; fut secrétaire de la Chambre des Communes, 1872-1878; fut greffier de la ville de Philadelphie et président du comité de l'Etat Républicain, 1878-1879; fut secrétaire de la Chambre des Communes

1879-1882; fut délégué en chef des conventions nationales et républicaines, 1872-1876 et 1880; fut élu trésorier de l'Etat en 1885; fut élu membre du Comité national républicain, et choisi président de cette assemblée et président ex-officio du comité exécutif, quand le comité fut organisé en juillet 1888; fut délégué à la convention nationale et républicaine de 1892; fut président du Comité de l'Etat Républicain 1895-1896; fut délégué à la convention nationale et républicaine de 1896; fut élu membre du comité national et républicain et choisi membre du comité exécutif en 1896; fut délégué à la convention nationale et républicaine de 1900; fut élu au Sénat des Etats-Unis comme un Républicain, pour succéder à John I. Mitchell, et prit siège le 4 mars 1887; fut réélu en 1893; en 1899, la session de la Législature ayant négligé de faire l'élection, il subit une défaite; mais fut élu Sénateur des Etats Unis par le Gouverneur de Pennsylvanie, pour remplir le vide causé par cette négligence. Dans le même temps que sa nomination n'était pas reconnue par le Sénat, il fut nommé pour se remplacer lui-même, et fut réélu Sénateur des Etats Unis, le 15 Janvier 1901, recevant les voix de 26 Républicains au Sénat de 103 Républicains et un Démocrate à la Chambre, faisant un total de 130 voix à 118 voix, lesquelles dernières 56 voix furent données en faveur de James M. Guffey, Démocrate; 34 en faveur de John Dalzell; et 28 de côté d'autre; prit siège le 17 Janvier 1901. Son temps d'office expirera le 3 mars 1905.

Le vote sur le Grand-Tronc-Pacifique

Le vote sur le Grand Tronc Pacifique a été pris en troisième lecture la semaine dernière. Voici la division:

Pour:—Angers, Archambault, Bazinet, Béland, Blanchet, Borden (Sir Frederick), Bourrasa, Brnbonnais, Brodeur, Brown, Bruneau, Bureau, Calvert, Campbell, Carbonneau, Champagne, Christie, Copp, Costigan, Cowan, Délisle, Demers (Lévis), Demers (St-Jean), Desjardins, Douglas, Fielding, Fisher, Fitzpatrick, Fortier, Gallery, Gallier, Gauvreau, Geoffroy, Germain, Gervais, Gibson, Girard, Gould, Guthrie, Harwood, Haseard, Heyd, Holmes, Hughes (Kingspei), Hyman, Johnston (C. B.), Johnston (Lampton), Lang, Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid), Laurier (L'assomption), Lavergne (Drummond et Arthabaska), Lavergne (Montmaguy), Law, Leblanc, Lemieux, Lewis, Loy, Mackie, Mackinnon, McLaren (Huntingdon), Macpherson, McCarthy, McCool, McEwen, McGuigan, McLennan, Malouin, Marcell (Bagot), Marcell (Bonaventure), Mayrand, Meigs, Mignault, Monet, Morrison, Mulock (Sir William), Murray, Oliver, Parmelee, Paterson, Power, Prefontaine, Riley, Rivel, Ross (Ontario), Ross (Rimouski), Ross (Victoria), Ross (Yukon), Rousseau, Russell, Schell, Schell, Scott, Sifton, Sinclair, Smith (Vancouver), Sutherland (Essex), Thompson (Haldimand et Monk), Tonbin, Tolmie, Turcot, Turgeon, Wright.—105.

Contre:—Alcorn, Armstrong, Avery, Bark-r, Ball, Bennett, Birkett, Blain, Borden (Halifax), Brock, Boder, Bruce, Carscallen, Casgrain, Clavey, Clure, Clark, Cochran, Culbert, Daniel, Donnelly, Earle, Ganong, Gilmour, Hack-tt, Haliday, Henderson, Hughes (Victoria), Ingram, Johnston (Cardwell), Kaulbach, Kemp, Kidd, Lancaster, Lavell, Lenoix, Leonard, Maclaren (Perth), McGowan, Monk, Morin, Northrup, Osler, Pope, Porter, Fringle, Puttee, Richardson, Robinson (Égée), Rosamond, Sherritt, Smith (Wentworth), Sroule, Taylor, Thomson (Grey), Tolton, Vrooman, Wilmot, Wilson.—59.

La majorité du gouvernement sur le Transcontinental a donc été de 46 au lieu de 53, la plus forte majorité obtenue sur la deuxième lecture du bill. Cette diminution est expliquée par le fait que quatre députés libéraux absents n'avaient pas "païré".

Le siège de Selkirk est vacant par la mort de feu M. McCreary. Lors du vote de la deuxième lecture, deux conservateurs étaient absents sans avoir "païré": M.M. Gourlay et Seagram.

M. Gourlay a voté et M. Seagram avait "païré".

Des quatre députés libéraux absents sans païr, deux sont de la pro-

vince d'Ontario, et deux des provinces maritimes. La majorité normale du gouvernement est de 50.

La Fête-Dieu

(DU R. P. EYMARD)

La Fête-Dieu est la plus grande fête de l'Eglise. L'Eglise est l'épouse de Notre-Seigneur glorieux, de Notre Seigneur ressuscité, non pas de Jésus Christ naissant ou mourant; lorsque ces mystères s'accomplissent, l'église n'existe encore. Sans doute elle voudra suivre à la crèche et dans ses souffrances son divin Epoux; mais de ces mystères elle n'aura que le souvenir et les grâces.

Mais Jésus-Christ est avec son Eglise vivant au Sacrement. Ceux qui ne sont jamais entrés dans un temple la croient veuve, la regardent comme un cadavre, et ses temples comme un lieu où l'on ne parle que de mort et de souffrance. Or voici qu'aujourd'hui ceux-là mêmes qui ne viennent pas à ses solennités, la verront belle et riche; belle de sa beauté naturelle, à laquelle Dieu, son Epoux, ajoutera encore par sa présence.

Quel riche cortège se déroule! comme les fidèles se prosternent! Elle montre à tous son Epoux dans le rayonnant ostensorio! Ah! qui la dira veuve en ce jour? Ses amis adorent, ses ennemis tremblent! Jésus se montre tous, bénit les bons, regarde les pécheurs avec compassion, les appelle et les attire à lui. Le concile de Trente appelle cette fête le triomphe de la foi: je le crois bien! C'est aussi le triomphe de l'Eglise, par son Epoux divin!

Cette fête ne s'appelle pas simplement la fête de Notre-Seigneur, mais la fête du Corps de Notre Seigneur. C'est par ce Corps que nous le touchons, qu'il est devenu notre nourriture, notre frère, notre convive. Fête du Corps de Jésus-Christ! que ce nom renferme d'amour, par ce qu'il est humble et proportionné à notre misère! Notre-Seigneur a voulu cette fête pour se rapprocher encore davantage de nous comme un père tient à ce que son enfant lui souhaite sa fête, pour lui témoigner plus vivement son amour paternel, et lui faire quelque faveur particulière.

Le discours de l'hon. M. Gouin

Avec la franchise et l'énergie qu'apporte toujours l'hon. M. Gouin à définir sa conduite, l'honorable ministre des travaux publics a, vendredi dernier, expliqué les raisons d'intérêt public qui lui faisaient donner son vote en faveur de la Canadian Light and Power Coy.

M. Gouin a montré que les législateurs qui en 1901, votèrent tout ce que demandait la Montréal Light Heat and Power Coy, étaient les mêmes, qui, en 1904, à la présente session, refusaient d'accorder les moyens d'exister à une nouvelle compagnie.

Le représentant de Saint-Jacques a protesté contre cette politique d'exclusion adoptée depuis 1901, depuis que le trust de l'électricité a obtenu sa charte, afin d'assurer à ce trust le monopole dont souffre la population de Montréal et dont, demain, souffrira la population de Québec et toute la province.

La manœuvre dénoncée par l'hon. M. Gouin est la plus dangereuse qu'on puisse employer contre les intérêts du peuple, car elle est plausible, défendable.

On dit: plus de monopoles, plus d'empiétements sur les droits des municipalités, etc., etc. A l'aide de ces grandes phrases, de ces beaux sentiments, on écarte toute concurrence du chemin des trusts, on assure leur monopole. C'est le jeu que volontairement ou involontairement l'Association des municipalités a joué à Ottawa et à Québec, pour le plus grand profit des Chars Urbains et de la Montréal Light, Heat and Power Coy.

La théorie de M. Gouin est autrement large et utile. Il veut pour empêcher tout monopole qu'on accorde des chartes à toute compagnie offrant les conditions voulues de durabilité et de solvabilité. Ce principe est juste et c'est le seul applicable de nos jours, à moins qu'on ne veuille faire du Parlement un souverain de bon plaisir aux têtes multiples.—La Presse.

Théophile Bélanger sera exécuté à Ste-Scholastique, le 10 juin, son recours en grâce ayant été rejeté par le Conseil des ministres.

A SOREL.

Le terme de la Cour Supérieure s'est ouvert mercredi, sous la présidence de l'hon. juge Charbonneau.

Monseigneur Suzor, de Nicolet, est à Sorel depuis mercredi, chez M. J. A. Chênevert.

Mme Dr. Brousseau de Montréal, est en visite chez son père, M. Jean Franceur.

M. Henry S. Darling, de Elgin, Illinois, était en ville, cette semaine, chez son beau-frère M. Zotique Lafèche.

Il a plu toute la semaine dernière et il pleut cette semaine encore depuis trois jours. Les cultivateurs commencent à être inquiet sur le sort de la récolte.

Des lettres de faire-part annoncent pour le 7 juin prochain, le mariage de M. François Marcotte, courtier, de cette ville, à Mlle Marie-Jeanne, troisième fille de M. Hyacinthe Beauchemin, industriel.

M. Gélinas, l'agent de la Cie du Richelieu, a reçu ordre de M. Smith, le nouveau gérant de cette Cie, de ne plus laisser entrer personne, sans affaires, dans les hangars à fret de la Cie, sur le quai, à l'arrivée des bateaux.

MM. T. Henry et Capt. Johnson, de la Cie Richelieu, étaient à Sorel, mardi, pour visiter les travaux du Carolina. Les bouilloires de ce bateau sont maintenant en place et les travaux sont poussés activement, pour que le bateau soit prêt à prendre sa ligne à la fin de juin.

Mardi, le 7 juin, se vendra par encan public, à onze heures, au bureau du shérif, l'un des plus beaux terrains vacants qui restent en ville, ci-devant la propriété de feu A. N. Gouin, rue Georges.

Voilà l'annonce dans une autre colonne. M. Albert E. Beauchemin, fondateur, de la Cité de Sorel, a chargé ses avocats, MM. Allard et Landolt, de prendre contre M. Charles-Roch Lamoureux et al, une action en annulation d'une certaine vente de brevet consentie par M. Beauchemin, à MM. Lamoureux & Fialkofsky. Ces derniers n'ayant pas rempli les conditions du contrat, M. Beauchemin se pourvoit en justice.

La procession de la Fête-Dieu se fera dimanche prochain, après vêpres, si le temps le permet. Le reposoir sera au kiosque du Parc Royal, et la procession se fera par les rues George, du Roi, Charlotte et Ramsay. Les citoyens qui demeurent sur ces rues sont invités à décorer leurs résidences et à paviser les rues. Inutile d'ajouter que les citoyens qui demeurent aux alentours du Parc Royal, apporteront leur concours à la décoration du reposoir.

Près de 400 dames et demoiselles ont pris part au pèlerinage du Cap de la Madeleine, lundi dernier, sous la direction de M. le curé Bernard.

La température était belle et toutes les pèlerines sont revenues enchantées de ce voyage.

Le capitaine Robillard, du Berthier, le purser, M. Coutlée, et le steward M. Dansereau, se sont montrés très aimables pour les passagers, qui n'ont que des louanges à leur adresse.

M. Thibaudeau, qui a été plusieurs années receveur du fret à la Cie du Richelieu, et qui a donné sa démission pour s'occuper du commerce d'épicerie, provisions, fruits, légumes, etc., a un stock considérable dans deux caves du marché Richelieu.

Les bons rapports qu'il a eus avec tous les gens d'affaires et le public en général, à Sorel, durant qu'il était à la Cie Richelieu, lui assurent les sympathies et l'encouragement de notre population.

M. Richard Jenkinson est décédé la semaine dernière, et son service a eu lieu à l'église Anglicane. Il était âgé de 90 ans.

Madame Jean-Marie Hogue, née Marguerite Latour, est décédée, vendredi de la semaine dernière, à l'âge de 97 ans. Son premier mari, Bazile Doucet, navigateur, se noya, en plongeant dans le Richelieu, et le second, J. M. Hogue, se noya en voulant sauver quelqu'un. Cette brave femme a donc eu de longues années, pour déplorer cette double fatalité.

Mme Veuve DeGrandpré, de St-Cuthbert, était en visite chez Mme Jos. Masse, mercredi.

Hector Letendre, âgé de 16 ans, fils de feu M. Naz. Letendre, élève du Collège Sacré-Cœur, qui aurait obtenu son diplôme avec grande distinction cette année, est mort ce matin, chez sa tante, Mme Romuald Berthiaume.

M. J. X. Perreault, le secrétaire de la Commission Royale des Transports, a adressé la lettre suivante à M. le maire Paradis:

Collingwood, 31 Mai 1904. A. S. H. le Maire de Sorel. J'ai l'honneur de vous informer que la Commission Royale des Transports, siégera à Sorel, mercredi le 8 juin, pour recevoir les suggestions que vous et vos collègues voudrez bien soumettre à sa considération. Comptant sur votre présence ainsi sur celle de vos collègues, je vous prie d'agréer l'expression de mon entier dévouement.

Le secrétaire J. X. PERRAULT.

Le plus court moyen pour s'éviter de cruelles souffrances et les ennuis qui découlent d'un séjour forcé; à la maison, à la suite d'un rhume négligé, c'est de prendre dès le début, du BAUME RHUMAL, c'est le seul remède le jouissant d'un réelle efficacité.

Les élèves du Collège du Sacré-Cœur donneront une grande soirée le 9 juin, à l'académie de musique, à l'occasion de la fête patronale de leur institution. Ils préparent un magnifique drame à sensation, Edouard le Confesseur, Roi d'Angleterre, en 5 actes, dont on nous dit beaucoup de bien.

1er acte. Godwin annonce à Swayn que les princes arrivent ce soir; il le charge de les faire disparaître. Léofric et Siward défont la tyrannie qui pèse sur l'Angleterre. Swayn donne aux meurtriers la commission de poignarder les deux princes.

2me acte. Entretien entre Léofric et Léicester. L'évêque leur raconte un songe. Edouard et Alfred arrivent: réception froide.

3me acte. Edouard et Alfred conversent. Les deux assassins pénètrent dans la chambre; Alfred est blessé, Edouard échappe au coup fatal. Godwin ordonne à Swayn de recourir au poison. Remors et frayeurs de ce dernier.

4me. Godwin veut arracher à Edouard une renonciation au trône; le royal prisonnier se montre ferme. O-wyn apporte des habits aux princes pour faciliter leur fuite. Edouard refuse de quitter son frère malade. Alfred meurt entre les bras de son frère.

5me acte. Edouard fait un vœu. Godwin envoie son prisonnier à la mort. Il fait dire à Léofric et à Siward de cesser l'attaque du château. Déjà il s'applaudit de ses ruses quand, soudain, Siward s'empare de sa personne. Swayn annonce qu'il a sauvé la vie du roi. Edouard salue le roi.

Le prix des sièges réservés est de 25 cts, et le plan de la salle est déposé au Collège. Galerie, 15 cts. Réservez vos sièges d'avance.

UN CONSEIL AUX MERES

Si vous avez un enfant malade, ch'grin, agité la nuit ou atteint de n'importe quelle maladie de l'estomac ou des intestins, donnez-lui les Tablettes Baby's Own. N'ayez pas peur de ce remède, il est garanti ne contenir ni opium ni drogues préjudiciables à la santé. Donnez de ces Tablettes à l'enfant et remarquez le prompt soulagement et le rapide restauration de sa santé et de ses forces. Des milliers de mères font prendre ce remède à leurs jeunes enfants, et tous en font des louanges. Quelle preuve plus convaincante pouvez-vous désirer? Mrs. D. A. McDairmid, Sandringham, Ont., dit: "Les Tablettes Baby's Own, d'après moi, possèdent toutes les qualités que vous leur attribuez. Je les considère un remède parfait pour les enfants et j'en garde toujours à la maison." Vous pouvez vous procurer les Tablettes chez n'importe quel marchand de remèdes ou si vous écrivez à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont., elle vous en enverra une boîte franco par la poste, moyennant 25 cents.

# BERTHIER

Prix obtenus à l'Exposition provinciale d'Étalons tenue mardi, le 31 mai 1904, sur le terrain de la Société d'Agriculture, en la ville de Berthier.

**ARDENAIS ENREGISTRÉS**  
Étalons de 4 ans et plus  
1er Prix \$20. Gouvernement Québec.  
20 do 15. M. J. S. Boulet.

**NORMANDS ENREGISTRÉS**  
Étalons de 4 ans et plus  
1er Prix \$20. Baron de L'Épône.  
**CANADIENS ENREGISTRÉS**  
Étalons de 4 ans et plus  
1er Prix \$15. M. Arsène Denis.  
20 do 10. M. Paul Dufault.  
30 do 5. M. Z. Guertin.

**CROISÉS, FORME PESANTE**  
Étalons de 4 ans et plus  
1er Prix \$20. M. Henri Lacourse.  
20 do 15. M. Régis Mandre.  
30 do 10. M. Édouard Robidoux.

**CROISÉS, FORME LÉGÈRE**  
Étalons de 4 ans et plus  
1er Prix \$20. M. Joseph Clément.  
20 do 15. M. Louis Cartier.  
30 do 10. M. Louis Lavallée.

**SPÉCIAL**  
Pour le meilleur Etalon Canadien quel que soit l'âge  
(Prix Dr J. A. Couture, Québec)  
1er Prix \$10. M. Arsène Denis.

Les juges étaient M. le Dr Duchesne, de Québec, M. Elie Girouard, de Sainte-Victoire, M. Jos. Coulombe, de St-Norbert.

Il était près de 6 heures, lorsque ces derniers terminèrent leur tâche. Dans la soirée, eut lieu à l'hôtel Robert, un magnifique banquet auquel prirent part MM. les juges, les directeurs de la société du comté et plusieurs autres personnages distingués.

Les tables étaient des mieux servies et la salle avait été décorée avec goût, de drapeaux, de fleurs et d'inscriptions propres à la circonstance.

Plusieurs santés furent proposées et bues avec entrain: Le Roi, le Parlement Fédéral, le Parlement Local, la Société d'Agriculture, la paroisse et la ville de Berthier, les invités, les juges.

A ces santés de magnifiques discours furent prononcés par M. J. E. Archambault, M. A. L. Aubin, notaire, M. Paul Lavallée, Honoré Lincourt, M. le Baron de L'Épône, M. Jos. Coulombe.

Avant de se séparer M. le notaire Aubin sut, en termes choisis, remercier Madame Robert des magnifiques décorations, du service régulier de ses gentilles demoiselles, et de la succulence des mets multipliés et variés offerts aux convives.

Immédiatement après le banquet eut lieu un magnifique feu d'artifice qui dura près de deux heures.

## EXCURSIONS DE COLONS AU LAC ST-JEAN

Mardi 5 juillet prochain. Départ de Québec à 8 25 a. m. Prix du passage, \$1.50, de Québec à Roberval et retour, 2e classe.

Des billets de première classe au taux de \$2.50, aller et retour seront vendus avant le jour de l'excursion aux cultivateurs seulement. Les membres de Québec de la Société de colonisation du Lac St-Jean qui auront payé leurs souscriptions pour l'année courante (1904-1905) auront droit de faire partie du voyage.

Les souscriptions sont renouvelables jusqu'au 25 juin inclusivement. Les billets seront bons pour le retour dans l'intervalle de 30 jours après la date du départ de cette excursion.

Les dames peuvent aussi faire partie du voyage. Les enfants de 5 ans et au-dessus paient le plein prix du billet d'excursion.

**RENE DUPONT,**  
Agent de colonisation, chemin de fer du Lac St-Jean, Québec.

M. L. T. Desaulniers, secrétaire-trésorier de la cité des Trois-Rivières, vient de publier son rapport pour l'année 1903.

L'actif de la ville, immeubles argent en banque, etc., s'élève à \$744,348.75, dépassant le passif de \$16,025.25.

La population de la ville est de 12,000 âmes. La valeur des propriétés cotisables est \$2,862,281.

Propriétés non cotisables (Corporation, Gouvernement et propriétés religieuses), \$585,975. Montant de la taxe annuelle 85c dans le \$100.

Une magnifique fête commémorative, en l'honneur de feu Ferdinand Gagnon, le pionnier du journalisme canadien-français de la Nouvelle-Angleterre, a eu lieu dimanche, à Worcester.

La démonstration était sous le patronage et la direction des journaliers franco-américains.

La fête commémorative a eu tout l'éclat qu'on en pouvait prévoir, d'après les préparatifs.

Feu Ferdinand Gagnon est considéré à juste titre, par les nôtres, comme une gloire nationale.

Il y a dix-huit ans que ce patriote est parti de ce monde. Son souvenir est resté sacré des deux côtés de la frontière, pour les Canadiens-Français.

**AU LAC ST JEAN.**—Mardi, le 5 Juillet prochain, aura lieu une jolie excursion de colons pour le beau pays du Lac St Jean. La saison est charmante pour un voyage à bas, et nous engageons fortement nos lecteurs intéressés de ne pas manquer une telle occasion. Les prix sont excessivement réduits, et maintenant qu'il y a un service de bateaux réguliers en destination de toutes les colonies du Lac St Jean, la visite des endroits de colonisation est rendue beaucoup plus facile. 3 Juin 1904.—5i

## PROVINCE DE QUÉBEC } District de Richelieu } Avis public

Est donné par moi soussigné A. M. Archambault, notaire, résident à St-Antoine, dit district, que MARDI le SEPTIÈME jour du mois de juin prochain, 1904, à ONZE heures de l'avant-midi, dans le bureau du shérif, en la Cité de Sorel, seront vendus par encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, l'immeuble et la créance ci après désignés dépendant de la succession de feu Adolphe Durocher, en son vivant notaire, de Massuville, (St-Aimé) et sujet à la substitution créée par son testament savoir:

1o Un lot de terre situé sur la rue George, dans la cité de Sorel, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la ville, maintenant la Cité de Sorel, sous le numéro cinq cent soixante-trois, comme contenant cinquante-six pieds de front sur cent trente-trois pieds de profondeur, mesure anglaise, et sujet au droit de M. Philippe Ste-Marie, d'acquiescer cet immeuble au prix qui serait offert par un autre acquiesneur de bonne foi;

2o Une créance de deux mille cinq cents piastres due par le dit Philippe Ste-Marie, en vertu d'un acte de vente reçu par L. N. St-Martin, notaire, le 10 mars 1903, dont est grévé le lot de terre numéro cinq cent soixante-cinq, des plan et livre de renvoi officiels de la dite Cité de Sorel, et payable par versements de cinquante piastres chacun, savoir: le premier, au premier de mai 1904, et chacun des autres versements au premier de mai de chaque année suivante, avec droit pour le débiteur de faire ses paiements, d'un montant plus élevé et à des dates plus approchées, à son gré, avec intérêt sur le tout à dater du premier mai 1903.

Tous montants payés avant la vente devront être déduits du prix d'adjudication, et avec convention que l'acquéreur Ste-Marie, ou ses ayants-droit, le dit lot de terre numéro 565, en par le créancier libérant le débiteur de tout ce qui ne sera pas alors échu et par le débiteur acquittant tout ce qui sera alors échu, le tout en vertu de cet acte de vente.

Pour les conditions de la vente, on pourra s'adresser au notaire soussigné commis pour recevoir les enchères.

Donné à St-Antoine, le quatorzième jour de mai, mil neuf cent quatre.  
**A. M. ARCHAMBAULT**  
N. P.  
20 mai 1904.—

## PROVINCE DE QUÉBEC } District de Richelieu } COUR SUPERIEURE No 4530

Dame Marie-Anne Rainville, de la paroisse de St-Joseph, dans le district de Richelieu, dûment autorisée à ester en justice, a, ce jour, poursuivi en séparation de biens son époux, George Létourneau, journalier et mécanicien, du même lieu.

**C. J. C. WURTELE**  
Avocat de la Demanderesse.  
Sorel, 9 mai 1904.—5i

## PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITE

### —DU— Village de Belœil

# REGLEMENT No 7

A une session spéciale du conseil municipal du village de Belœil, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances, le vingt-sept mai 1904, à laquelle étaient présents: MM. Alphonse Jeanotte, maire, P. A. Jodoin, Ernest Brunelle, Cyrille Choquette, Uldège Sénécal, Isaie Hubert et Isidore Auger, conseillers, étant tous les membres du conseil siégeant sous la présidence du maire, le règlement suivant portant le No 7 des règlements du dit conseil fut adopté sur proposition du conseiller Brunelle secondé par le conseiller Auger.

Considérant que le conseil municipal du Village de Belœil a, par la loi, le pouvoir de faire des règlements pour pourvoir à l'établissement, à la protection et à l'administration d'aqueducs, de puits publics ou de réservoirs.

Considérant que le dit conseil municipal a aussi le pouvoir, en outre de toute taxe, pour l'établissement ou pour le maintien d'aqueducs, de puits publics ou de réservoirs, de pourvoir à faire payer une compensation pour l'eau, calculée d'après un tarif que le conseil juge convenable, par tout propriétaire, locataire ou occupant de maison, magasin ou bâtiment semblable, que ces derniers se servent de l'eau ou ne s'en servent pas, aux conditions mentionnées dans la loi.

Considérant qu'il est de l'intérêt des habitants et des contribuables du village de Belœil de pourvoir immédiatement à l'établissement d'un aqueduc pour l'approvisionnement d'eau de toutes les maisons, bâtiments, usines, fermes, pour la protection contre le feu et autres fins.

Considérant que le conseil du dit village a fait des démarches en rapport avec la construction du dit aqueduc, et qu'il a fait préparer des plans à cet effet.

En conséquence, le conseil municipal du village de Belœil, par le présent règlement, ordonne et statue comme suit: I—Un aqueduc sera construit dans et pour le village de Belœil, aux temps et de la manière qu'il sera jugé convenable par le conseil de la dite corporation, et conformément aux plans, devis et spécifications et contrats qui seront approuvés et passés par le dit conseil. Cet aqueduc devra être terminé au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du présent règlement.

II—Cet aqueduc devra être en conduites de six, quatre et trois pouces, en fer, ou en fonte, posées sous terre, dans toutes les rues, ruelles et places publiques ou sur des terrains particuliers, mentionnés au dit plan, ou qui pourront être désignés plus tard par résolution du conseil, et cela, dans tout le territoire de la dite municipalité ou en dehors d'icelui, suivant que le conseil le jugera convenable, et le conseil aura le droit de fournir l'eau même à des personnes demeurant en dehors de la municipalité, aux conditions jugées convenables par le dit conseil.

III—La prise d'eau se fera dans la paroisse de St-Hilaire ou dans toute autre endroit propice, et sera alimentée au moyen de sources naturelles d'eau bonne et potable, ou de toute autre manière jugée convenable par le conseil.

IV—Le conseil pourra, s'il le juge à propos, s'entendre avec une compagnie ou un particulier, pour fournir l'eau nécessaire au dit aqueduc, pourvu que cette eau soit pure et saine, et en quantité suffisante pour les besoins de la municipalité.

V—La dite Corporation devra conduire les travaux pour chaque service particulier qu'il sera jugé à propos par le conseil d'installer, jusqu'à la ligne de division entre la rue et les emplacements.

VI—Les travaux de construction seront faits sous la surveillance d'un ou plusieurs ingénieurs nommés à cette fin, et sous la surveillance d'une commission composée de membres du conseil ou de toute autre personne nommée par lui.

VII—Le coût de la construction

de cet aqueduc ne devra pas dépasser \$24,000.00.

VIII—Ce coût sera payé à même les deniers empruntés à cet effet, tel que ci-après pourvu, sur des certificats fournis par le ou les ingénieurs des dits travaux, et sur l'ordre de la commission ci-dessus mentionnée, au fur et à mesure que les travaux progresseront et suivant les contrats qui seront faits à cet effet par le village, avec les entrepreneurs du dit aqueduc.

IX—Le conseil aura le droit d'acquiescer, pour et au nom du village de Belœil, pour la construction du dit aqueduc, par convention privée ou par voie d'expropriation, tout le terrain nécessaire à l'installation des bâties, machineries, conduites et prises d'eau du dit aqueduc, ainsi que toutes sources d'eau naturelles pouvant alimenter le dit aqueduc.

X—La corporation du village de Belœil empruntera, aux fins de couvrir le coût de la construction du dit aqueduc, une somme de \$24,000.00 remboursable dans trente ans, à un taux d'intérêt, ne devant pas dépasser quatre et demi pour cent d'intérêt payable, le dit intérêt, semi-annuellement, les premiers mai et novembre de chaque année.

XI—La corporation pourra effectuer le dit emprunt par débiteures, et le conseil est autorisé à cette fin d'émettre vingt-quatre débiteures de mille piastres chacune, payables au porteur, à trente ans de leur date, et à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre et demi pour-cent. Ces débiteures pourront être datées du premier jour juridique de novembre 1904 ou du premier jour juridique de mai 1905, seront payables au bureau d'une banque incorporée en la cité de Montréal, ou au bureau de la dite corporation, à la discrétion du dit conseil, seront signées par le maire, et contresignées par le secrétaire et seront numérotées de un à vingt-quatre.

XII—L'intérêt des dites débiteures sera représenté par des coupons y attachés portant le même numéro que leurs débiteures respectives, à la même date, et aussi faits payables au bureau de la même banque ou au bureau de la dite corporation, et signés par le maire et contresignés par le secrétaire.

XIII—Aux fins de pourvoir au paiement des intérêts, et pour créer un fonds d'amortissement de deux pour cent sur le dit emprunt, tel que pourvu par la loi, il est par le présent règlement, imposé une taxe annuelle et spéciale égale à six et demi pour cent sur la dite somme de \$24,000.00, formant un montant annuel de \$1560.00 sur les biens immobiliers imposables de la municipalité du village de Belœil, à être répartie chaque année jusqu'au parfait paiement ou rachat de toutes et chacune des dites débiteures.

XIV—Cette taxe annuelle et spéciale sera payable annuellement et prélevée et collectée en même temps et de la même manière que les autres taxes et cotisations que ce conseil a droit de prélever chaque année, suivant et d'après le montant des dites débiteures qui seront en circulation, et d'après le rôle d'évaluation en force dans la dite municipalité, et ce, après déduction faite du revenu net du dit aqueduc pour l'année courante.

XV—Le fonds d'amortissement ci-dessus et le revenu net du dit aqueduc seront déposés semi-annuellement dans la première semaine des mois de mai et de novembre chaque année, à Montréal, dans le département d'Épargne de toute banque choisie par la corporation de ce village, et y demeureront déposés, ainsi que les intérêts en provenant, jusqu'à ce que cette somme et l'intérêt atteignent le chiffre total des dites débiteures, ou pourront être versés entre les mains des porteurs de débiteures qui rembourseront à la dite corporation un montant égal à la somme versée en débiteures émises.

XVI—Pour l'approvisionnement de l'eau au moyen du dit aqueduc, la corporation du village de Belœil chargera les taux mentionnés ci-après, et ce, en outre de la taxe ci-dessus mentionnée, pour chaque propriétaire, locataire ou occupant de maison, magasin ou autres bâtiments, qu'ils se servent de l'eau ou qu'ils ne s'en servent pas, pourvu que le conseil leur ait signifié qu'il est prêt à conduire l'eau, à ses frais, dans ou auprès de leurs maisons, magasins ou bâtiments.

1—Tout propriétaire, locataire, ou occupant de maison, magasin ou autre bâtiment, dont la propriété, maison, magasin, ou bâtiment est évalué au rôle d'évaluation à un montant ne dépassant pas \$500.00, paiera \$5.00 annuellement pour l'eau.

2—Tout propriétaire, locataire ou

occupant dont la propriété, maison, magasin ou autre bâtiment sera évalué à plus de \$500.00, mais ne dépassant pas \$700.00, paiera \$6.00 annuellement pour l'eau.

3—Tout propriétaire, locataire ou occupant dont la propriété, magasin ou autre bâtiment sera évalué à plus de \$700.00, paiera d'abord \$6.00 pour un montant d'évaluation de \$700.00, plus trente centus pour chaque \$100.00 d'évaluation additionnelle, toute fraction d'évaluation comptant comme \$100.00, et ce, annuellement pour l'eau. Néanmoins, le taux maximum ne devra pas dépasser \$15.00, quel que soit le montant de l'évaluation.

4—En outre des taux ci-dessus mentionnés et basés sur le montant de l'évaluation, les sommes suivantes seront chargées comme extra.

5—Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un hôtel ou auberge, paiera \$7.00.

6—Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une buanderie, paiera \$5.00.

7—Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une boulangerie, paiera \$4.00.

8—Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une boucherie ou étal de boucher, paiera \$2.00.

9—Fournir l'eau à des manufactures à vapeur ou autres usines, le conseil aura le pouvoir et le droit de faire avec chaque propriétaire de telle manufacture ou usine, des conventions privées et de leur charger un taux convenu, ce taux devant néanmoins être basé sur la dépense d'eau faite dans ces manufactures et ne devant pas, à tout événement, dépasser trente centus par mille gallons, et dans ces cas, le conseil aura le pouvoir d'imposer à ces manufactures l'obligation de se servir d'hy-dromètres.

10—Une charge additionnelle de \$2.00 sera également imposée pour tout closet ou closet à l'eau, à toute personne désirant en installer dans sa demeure; néanmoins, si cette personne, en vertu de son évaluation, paie déjà une somme de \$15.00 pour son eau, il ne lui sera pas chargé de somme additionnelle en vertu de la présente clause.

11—Tout propriétaire d'un ou de plusieurs chevaux, d'une ou de plusieurs vaches, paiera, en outre, une somme annuelle de trente centus par chaque tête de bétail. Néanmoins il ne sera rien chargé au-delà de vingt-cinq têtes pour un seul propriétaire.

12—Dans le cas où un logement habité par un propriétaire, locataire, occupant, ne serait pas porté au rôle d'évaluation, ou ne serait pas évalué séparément d'autres logements sur le même immeuble, l'évaluation de tel logement pour les fins de l'approvisionnement de l'eau sera considérée être d'au moins \$500.00, et le propriétaire, locataire ou occupant de ce logement paiera la somme annuelle de \$5.00 pour l'eau.

13—Le conseil aura le pouvoir de faire remise à tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison servant exclusivement comme maison d'été, de la moitié du taux annuel chargé pour l'eau, en vertu du présent règlement.

XVII—Les sommes ci-dessus fixées pour approvisionnement d'eau seront payables au bureau du secrétaire-trésorier, semi-annuellement, le premier des mois de mai et de novembre de chaque année, et d'avance.

XVIII—Le conseil aura le droit de fermer l'eau à quiconque négligera ou refusera de payer les sommes ci-dessus spécifiées, y étant obligé, et ce sous quinze jours de l'échéance des dites taxes ou compensation pour l'eau, et les officiers du conseil auront pouvoir à cet effet.

XIX—Les officiers du conseil nommés à cet effet auront également le pouvoir de surveiller l'alimentation du dit aqueduc, d'examiner la manière dont les contribuables s'en servent, et de leur donner à cet égard toutes les instructions nécessaires, d'empêcher le gaspillage ou la perte de l'eau.

XX—Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement, encourra, pour chaque violation, une amende n'excédant pas \$30.00, recouvrable suivant la loi.

XXI—Le présent règlement deviendra en force après avoir été approuvé par les électeurs municipaux et par le lieutenant gouverneur en conseil, suivant la loi.

Fait au village de Belœil, ce vingt-sept Mai mil neuf cent-quatre.  
(Signé) ALPH. JEANNOTTE, maire.  
**J. P. M. BÉDARD,**  
Sec.-Trés.

## Province de Québec, Municipalité du Village de Belœil

Je soussigné, J. P. M. Bédard, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Belœil, certifie et atteste que la copie qui précède est une copie exacte et conforme du règlement passé par le conseil municipal du village de Belœil, à sa session spéciale tenue le vingt-sept mai mil neuf cent quatre.

En foi de quoi j'ai signé au village de Belœil, ce vingt-huit mai mil neuf cent quatre.  
**J. P. M. BÉDARD,**  
Sec.-Trés.

## Province de Québec, Municipalité du Village de Belœil.

A tous les habitants et électeurs municipaux de la dite municipalité.

### AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, par le soussigné, J. P. M. Bédard, secrétaire-trésorier, que par une résolution adoptée à sa session spéciale du VINGT-SEPT MAI courant, le conseil municipal du village de Belœil a ordonné la convocation des électeurs de cette municipalité habiles à voter sur cette question, en assemblée publique à être tenue en la salle publique du presbytère, MARDI, le VINGT-ET-UN JUIN prochain, à dix heures du matin, pour approuver ou désapprouver le règlement No 7 du dit conseil dont précède une copie dûment certifiée, et la tenue d'un poll à cet effet; et qu'en conséquence je convoque les électeurs municipaux habiles à voter en pareil cas, en assemblée publique qui se tiendra en la salle publique du presbytère, dans la dite municipalité, MARDI, le VINGT-ET-UN JUIN prochain, à dix heures du matin, pour approuver ou désapprouver le règlement No 7 du dit conseil, adopté à sa session spéciale du VINGT-SEPT MAI courant, dont copie précède, et pour donner leurs votes à cet effet.

Donné au village de Belœil ce vingt huit mai mil neuf cent quatre.  
[Signé] **J. P. M. Bédard,**  
Sec.-Trés.

(Vraie Copie) **J. P. M. Bédard,**  
Sec.-Trés.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM.

### Exposition Universelle ST LOUIS, MO.

DU 30 AVRIL au 1er DECEMBRE 1904  
**PRIX REDUITS DE MONTREAL**

Limite 15 jours..... \$24.00  
" 30 "..... 29.35  
Jusqu'au 15 Décembre..... 35.20

**ALLER ET RETOUR**  
Billets à vendre tous les jours, jusqu'au 30 Novembre 1904.  
Arrêts alloués à Chicago, Port Huron, Détroit et à n'importe quel endroit du Canada.

Voyage supplémentaire aux Chutes Niagara \$1.40 de plus.  
Pour plus amples informations, s'adresser à J. E. BRAUBIEN.  
Agent des passagers pour Sorel, Québec, 6 mai 1904—5m.

## MONTREAL - CANADA

Cie d'Assurance contre l'Incendie  
Ci-devant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu de la Cité de Montréal. Établie en 1850.

Capital..... \$1,000,000.00  
Actif net excédant..... 460,000.00  
Dépôt au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices..... 80,000.00  
Sinistres payés à date..... 383,021.00  
Compagnie indépendante.

Ses taux sont de 20 à 25 0/100 moins élevés que ceux de l'Association des Assureurs.

**A. A. LABRECQUE**.....Président  
**J. B. LAFLEUR**.....Gérant  
**BUREAU PRINCIPAL:**  
59 ST JACQUES, Édifice "La Presse"  
**MONTREAL**  
BUREAU A SOREL,  
Coin des rues Roi et Georges  
**J. A. PROULX,**  
Agent.

27 mai 1904.—a

## UN VERITABLE FLEAU

L'humidité est pour tous ceux qui touchent un véritable fleau, il doit être évité à tout prix en évitant les mauvais effets et redoublant de soins et de précautions. Le BAUME RUMAL est le remède par excellence dont ils doivent faire usage.

crin. Ah! tu tailles? moi je larde!  
Mon sabre lui est sorti dans le dos!  
—Et ce n'est pas tout, dit Barbantol.

—Non, dit M. Bruscar. Un biscailien dans la cheville, un éclat de lance au gésier. Je ne parle pas de la grenaille: ma cuisse est une écumoire.

—Et vous avez reçu ça sans broncher? dit Barbantol.  
Sans broncher! dit M. Bruscar. Maintenant, va voir dans le corridor si j'y suis!

Barbantol s'esquiva. Dix minutes après, il grattait timidement à la porte et montrait sa tête ronde et madrée.

—Mon général ne m'a pas appelé?  
—Non!

—Je suis sûr que le bain l'a déjà amolli. Si mon général me le laissait voir?

—Veux-tu t'en aller!

—Rien que "le" voir! Ah! je l'ai vu. Pas même gros comme un pois chiche! Je l'enlèverais rien qu'en soufflant dessus!

—Tu m'estropierais, imbécile!

—Mon général, demandez à l'Anglais auquel j'en ai enlevé quatorze, rien qu'au pied gauche, s'il a rien senti!

—Tu me ferais un mal de chien!

Barbantol prit un air désespéré:

—Voyons, mon général, vous ne me ferez pas croire que vous, un vieux de la vieille, un homme qui a marché sur la mort et qui a mangé du fer et du plomb vous avez peur parce que je veux vous enlever un misérable petit cor de rien?

—Oui, j'ai peur dit M. Bruscar. Là! Et maintenant fiche-moi la paix.

—Alors vous préférez souffrir?

—Je préfère souffrir.

—Depuis trois ans au moins, tous les jours!

Tous les jours!

—Mais mon général, vous ne savez pas ce que c'est qu'un pédicure qui sait son affaire. En avez-vous jamais consulté un?

—Jamais.

Cette révélation atterra Barbantol, puis du coup l'exalta. Ainsi une balle élastique, aplatie sur le sol, rebondit.

Avec une vivacité d'escamoteur, il tira de sa poche de petits instruments tranchants, jeta, comme un pont, une sangle aux agrafes de cuivre sur la baignoire, plongea, ramena de force à lui le pied du général en déclarant:

—J'aime mieux vous l'enlever de force. Ça me fait trop mal de "le" voir.

D'abord stupéfait, Bruscar rugit:

—Lâche mon pied, ou je te le campe dans la figure.

Il était devenu d'un rouge de homard; sa jambe se rétracta en cata-pulte bandée. Il répéta:

—Lâche mon pied!

Barbantol fut héroïque:

—Frappez, mon général, je l'enlèverai après!

M. Bruscar détonna sa jambe.

—Si tu me fais mal, je t'arrache le nez!

—Compris!

—Si tu me coupes, je t'étrangle!

—"Amen!"

Délicatement, tendrement, avec des soins de berceuse, Barbantol tournait et malaxait le pied rude, écarri comme une planche, corné comme un sabot de cheval.

Son petit grattoir allait, venait, grattait, fouillait. Une anxiété comique retournait les moustaches blanches du général, avivait les fibres de ses yeux jaunes.

—C'est fini! dit Barbantol.

—Quoi? dit M. Bruscar.

—Fin!

Et Barbantol souffla sur le petit doigt du pied.

—N-ni! Envolé!

La stupeur de M. Bruscar devint grandiose:

—Et il ne repoussera pas?

—Il ne repoussera pas.

C'est bon, grommela-t-il. Mon linge!

Il se rhabilla, inquiet, chaussa ses bottes, frappa du pied. Rien! La douleur qui l'élançait depuis trois ans était partie par enchantement. C'était trop brusque. Il ne pouvait s'y faire. Il s'étonnait de ne sentir aucun plaisir.

—Qu'est-ce que je te dois? répéta-t-il d'une voix terrible.

—Quarante sous, mon général.

M. Bruscar du Loup régla, salua la dame du comptoir et partit rêveur. Il lui semblait vaguement qu'on s'était moqué de lui. Comment! cet animal, en un temps et deux mouvements, l'avait débarrassé d'une douleur devenue chère comme une vieille habitude, une douleur qui tenait place dans ses pensées, qui était liée à chacun de ses pas, qui lui rappelait, en petit, ses glorieuses souffrances: le trou, la balaise, le

biscailien!  
Cet imbécile de Barbantol!  
Et le général s'aperçut que son cor lui manquait.

**NE PERDEZ PAS LA TÊTE**  
Ne perdez pas la tête parce que vous n'avez pas obtenu la guérison de votre rhume avec les remèdes de bonnes femmes; prenez sans retard quelques doses de BAUME RHUMAL et vous serez guéri. 25c la bouteille.

**Conseils Pratiques**  
Des descriptions d'hygiène dentaire?  
1o.—Oubliez plutôt de te laver la figure que de te laver la bouche et les dents;  
2o.—Habitue tes enfants d'aussi bonne heure que tu pourras à l'hygiène dentaire. Ce qu'on néglige dans la jeunesse ne se rattrape jamais plus tard. La conservation en bon état des dents de lait est aussi importante que celle des dents permanentes;  
3o.—Garde-toi des sucreries et d'une nourriture trop molle. Le meilleur moyen de se protéger contre la carie, c'est de mâcher vigoureusement un pain noir grossier, à croûte épaisse;  
4o.—N'oublie pas surtout de te nettoyer la bouche le soir. Celui qui ne se lave la bouche que le matin ressemble à celui qui ferme la porte de l'étable quand la chèvre est sortie;  
5o.—Le nettoyage mécanique à l'aide d'une brosse et du cure-dents constitue la base de toute hygiène artificielle;  
6o.—Les bains de bouches antiseptiques, mais inoffensifs, et une bonne poudre dentifrice sont très efficaces pour compléter l'hygiène dentaire et buccale. Les dentifrices qui sont caustiques pour la muqueuse ou qui décalcifient les dents doivent être rejetés;  
7o.—Fais visiter tes dents, une ou deux fois par an par un dentiste, pour qu'il découvre les foyers morbides et les fasse disparaître avant qu'ils soient trop étendus;  
8o.—Le tartre doit être enlevé de temps à autres;  
9o.—Les dents et les racines malades que le traitement des racines ne saurait conserver doivent être extraites, quelles soient douloureuses ou non;  
10o.—La mère doit donner la préférence aux aliments riches en sels nutritifs (légumes verts, lait, œufs, etc.) avant la naissance de ses enfants et pendant l'allaitement, et l'enfant, surtout dans ses premières années, doit faire de même, afin que ses dents se développent le plus possible.

**Choses et Autres**  
Il est permis de croire que le bois de sycamore est le plus résistant de tous, puisque l'on peut admirer dans le musée de Giseh, au Caire, une statue qui est faite de ce bois et n'a pas moins de 6,000 ans d'existence. Son état de conservation est parfait.

On peut dire que les races les plus civilisées semblent avoir perdu cette finesse des sens qui s'observe encore chez des peuples plus primitifs. C'est ainsi que, d'après une expérience récente, l'oreille d'un Européen est frappé par un son en 147 millièmes de seconde, tandis que celle d'un nègre en 130 millièmes et celle d'un peau-rouge en 116 millièmes de seconde.

Récemment à Vienne on a vendu parmi les effets mobiliers du comte Falkenhayn la plume dont se servaient l'empereur François 1er, le tsar Alexandre et le roi Guillaume III de Prusse, pour signer le traité de la Sainte-Alliance. La plume fut achetée pour l'acquisition de cette plume historique, puisque de 100 francs les enchères montèrent jusqu'à 900 francs.

La ville de Chicago est une des villes les mieux approvisionnées du monde, car grâce au nombre de ses entrepôts frigorifiques et autres, il y a une réserve continue de journalière de 20,000,000 livres de viande; 3,000,000 livres de poisson; 2,000,000 barils de farine; 18,000,000 livres de beurre; 12,000,000 douzaines d'œufs; 2,000,000 livres de fruits et légumes frais; 200,000 gallons de lait. On ne compte point en outre les millions d'autres sortes de viandes, poissons et fruits en conserves.

**VIN DE SAINT-LÉON**

LES MAISONS SUIVANTES DE MONTRÉAL, sont recommandées à nos LECTEURS

**Sirop Contant**  
au Lactophosphate-Crésoté.  
Contre les toux rebelles, bronchites aiguës, asthme, consommation.  
Prix \$1.00 la bouteille.  
JOS. CONTANT, 1475 rue Notre-Dame, Montréal.  
20 mai 1904.—13 ins C. et G.

**SULTANA**  
MINE GRASSE  
Autrefois pour nettoyer un poêle on se servait de la mine sèche, avec sa poussière et sa saleté. Aujourd'hui, grâce à la MINE GRASSE SULTANA, avec un simple morceau de lingée en frottant avec un peu de mine on obtient un lustre argenté magnifique sans se tâcher les mains. Demandez notre prospectus "Une manière et une autre."  
SULTANA MFG. CO., Montréal.  
20 mai 1904.—13 ins C. et G.

**Demandez l'Elixir Pulmonaire Balsamique**  
du Dr. PICAULT.  
Le vrai spécifique contre la toux, le rhume, l'asthme, les oppressions d'estomac, etc.  
Une seule dose soulage—quelques doses guérissent. 25c la bouteille.  
JOS. CONTANT, Pharmacien, 1475 Rue Notre-Dame, Montréal.  
20 mai 1904.—13 ins C. et G.

**Dr. CHRETIEN ZAUGG**  
Spécialiste pour les maux d'yeux, d'oreilles, du nez, et de la gorge.—Consultations tous les jours de 2 à 5 heures, dimanches exceptés.  
137 rue ST-DENIS, Montréal.  
18 Mars 1904.—13 ins

**Pianos Bachman**  
Musique en feuilles Dernières nouveautés  
ED. ARCHAMBAULT,  
1686, rue Ste-Catherine. • MONTREAL.  
13 Nov. 1903.—26 ins

**ENGRAIS**  
Nous avons de la moule pour l'engrais des PORCS  
Rien n'est meilleur pour engraisser. Faites-en l'essai, nous ferons des prix satisfaisants.  
MICHAUD FRÈRES & CIE, 91 St-François-Xavier, Montréal.

**ENGRAS**  
Grand assortiment de baigns, et douches, éviers, cuves, gaseliers, électroliers, tuyaux de fer et outils de toutes sortes.  
591 & 593 rue St-Laurent, MONTREAL.  
13 Novembre, 1903.—26

**EPARGNE LE TEMPS et L'ARGENT**  
**Savon "Gilt Edge" de Strachan**  
Lave bien et promptement. Un savon dur, résistant bien, parfait, pour la buanderie, etc.  
Conservez vos enveloppes pour primes supérieures gratis.  
THE WM. STRACHAN CO., Manufacturers, MONTREAL.  
18 Mars 1904.—1a

**PLOMBERIE**  
Grand assortiment de baigns, et douches, éviers, cuves, gaseliers, électroliers, tuyaux de fer et outils de toutes sortes.  
591 & 593 rue St-Laurent, MONTREAL.  
13 Novembre, 1903.—26

**MOULINS**  
Toutes les fournitures  
Courroies de transmission, Peulies, outillage complet, etc. aux meilleurs prix.  
The EDW. CAVANAGH CO., Ltd., 2547, rue Notre-Dame, MONTREAL.  
13 Novembre 1903.—26

**Quebec Southern Ry.**  
Départ de Sorel à 7.00 hrs A. M. et 3.30 p. m.  
Les trains arrivent à Sorel à 9.50 a. m. et 9.00 hrs p. m.

**South Shore Ry.**  
DÉPART DE SOREL, la semaine, à 6.55 heures a. m., et 3.50 heures p. m. pour Montréal.  
Départ de Montréal pour Sorel, etc., le matin à 8.00 heures, et l'après-midi à 5.16 heures, à part le dimanche.  
Le train qui part de Montréal le matin à 8 hrs se rend jusqu'à St-François, Départ de Sorel à 11.10 hrs. a. m.  
Départ de St-François, pour retour, à 2.30 heures p. m.

Raccordements avec tout les chemins de fer pour l'Est, l'Ouest et les Etats-Unis.

Les arrangements intervenus entre le Q. S. R. et autres lignes assurent au public voyageur un service direct, prompt et journalier entre Sorel, St-Hyacinthe, Boston et New-York et toutes les stations intermédiaires.

Les passagers qui se rendent à Worcester, Boston, etc., ne changent pas de chars.

Communication prompte et facile avec tous les principaux centres canadiens et grandes villes de la Nouvelle Angleterre. Des restaurants fournissent des bons repas aux relais, et un buffet soigné se trouve sur le char-palais.

Ed. C. LALONDE, Supt. Shore line Division.  
R. A. TRUDEAU, Supt. Southern Division.  
Janvier 1904.—a.

**Le manque de sommeil**  
et d'appétit, et cette sensation de fatigue, de lassitude, de morosité qui les accompagne, sont promptement soulagés par le

**Uin de Quinine de Campbell**  
Les médecins l'ordonnent spécialement pour les anémiques et les convalescents. Méfiez-vous des contrefaçons.  
K. CAMPBELL & CIE, MFRS. MONTREAL.  
1-11-00  
1er Décembre 1903.—a

Nos prix pour impression sont à la portée de toutes les bourses  
Imprimerie "Le Courrier de Sorel"

**BANQUE D'HOCHELAGA**  
Capital payé.....\$2,000,000  
Fonds de Réserve. 1,050,000  
Lettres de crédit, circulaires émises à ce Bureau, et payables dans tous les pays du monde.  
Dépôts reçus et intérêts accordés.  
Traités vendues et collectées sur toutes les principales villes du

CANADA ET DES ETATS-UNIS  
**ARGENT**  
FRANÇAIS, ANGLAIS, AMÉRICAIN  
ACHETÉ ET VENDU  
Succursale à Sorel  
Coin des Rues du Roi et Georges.  
J. A. THERIEN,  
Gérant.  
TÉLÉPHONE BELL No. 9.  
15 Mars 1903.—a

**L'ECONOMIE**  
N'EXCLUT PAS  
LE CONFORT et le LUXE dans  
**L'AMEUBLEMENT**

Le point important est de bien savoir acheter et de s'adresser à bonne enseigne.  
NOTRE MAISON, avec ses deux magasins, son assortiment colossal et son débit considérable qui lui fournit les plus belles chances d'achat aux meilleures conditions possibles, est certainement en mesure de donner entière satisfaction aux acheteurs les plus minucieux, de

MEUBLES, TAPIS, DRAPERIES  
RIDEAUX

Tout ce qu'il y a de nouveau, de riche, de goût, d'utile, de bon et durable, nous l'avons dans une infinité de formes, de genres et de nuances. Donnez-vous simplement la peine de nous visiter à votre prochain voyage et vous verrez que

NOS PRIX sont tout aussi attractifs que l'élégance et la qualité indiscutable de nos marchandises.

**N. C. VALIQUETTE**  
EST 1541-1547 RUE STE-CATHERINE OUEST 2446  
MONTREAL.

**The Metropolitan Stock Exchange of Boston, Mass.**

Incorporé en 1890, sous les lois de l'Etat du Massachusetts. Par permission de sa charte, elle vend et achète des stocks, grains, coton, provisions, pour argent comptant ou sur marge de 3 p. 100. Chaque contrat est garanti par la Cie. Références à n'importe quelle banque, ou aux agences mercantiles.  
Bureau à Sorel, coin des rues Georges et Augusta, au deuxième étage, en face de l'Hôtel Carleton.  
24 septembre 1903.—

**HOTEL CARLETON**  
FRANK COTÉ, PROP.

Table de première classe, Bonnes chambres à coucher, Bien aérées, Lumière Electrique.

Vastes salons, Chambres d'échantillons.

Liqueurs et Cigares premier choix

Il y a des voitures à l'arrivée des chars et des bateaux.

PRIX MODÉRÉS.  
Sorel, 25 mars 1904.—a

**La Cie Electrique de Sorel.**

Bureau et usines Rue Elizabeth, près de l'usine à gaz.

Se charge de contrats pour installations électriques de tous genres. Elle tient aussi en stock toutes les fournitures pour appareils électriques.

Bell, T. H. No 115.  
Boite Poste No 75  
D. J. FLYNN  
Surintendant.  
Sorel, 22 janvier 1904.—a

**Hotel Riendeau**  
Place Jacques-Cartier, MONTREAL

Cet hôtel est à proximité du débarcadere des bateaux de la Cie du Richelieu et d'Ontario, de l'Hôtel de-Ville et du Palais de Justice, c'est à-dire au centre même des affaires commerciales.

Cet hôtel est tenu sur un très bon pied et est au nombre des meilleurs de Montréal.

Magnifique table, bonnes chambres, liqueurs choisies, enfin tout ce qu'il faut pour faire un hôtel de première classe.

Allez à l'hôtel Riendeau une fois et ensuite vous ne voudrez jamais aller ailleurs.

J. A. TANGUAY Proprié  
Sorel 15 Mars 1903.—1a